seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

MILIEUX AQUATIQUES

ETAT D'AVANCEMENT PAPI EN SEINE-ET-MARNE

Quai de Seine à Saint-Mammès, juin 2016 © Bruno HONORE/SIREN/CD77

Le département de Seine-et-Marne est particulièrement soumis au risque d'inondation.
L'évolution des cadres législatifs a induit un rôle essentiel à jouer par les collectivités territoriales dans la prévention, la prévision et la gestion du risque d'inondation, à travers notamment le développement de documents stratégiques de planification.

Créé le: 24/02/2020

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Un Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI) (https://eau.seine-et-marne.fr/programmes-dactions-et-de-prevention-des-inondations-papi) est un outil permettant de développer une stratégie de gestion des risques d'inondation, en réponse au dispositif *PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation : ce plan est un outil de prévention majeur contre les risques naturels d'inondation, permettant d'influer sur l'occupation et l'utilisation des sols. Il permet d'instaurer des servitudes d'utilité publique en zones inondables. Elaborés par les services de l'Etat, les PPRI définissent les mesures applicables aux constructions dans les zones vulnérables.)*. Il est mis en place par les collectivités locales et les services de l'État d'un même bassin versant pour assurer une cohérence des actions. Cet outil intègre des actions d'information, de sensibilisation, de prévention, mais également des actions concrètes telles que la régulation des débits et les ZEC (Zones d'Expansion de Crues).

La Directive Cadre sur les Inondations (2007) a modifié l'outilPAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) et distingue deux étapes :

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

- le "PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) d'intention" : il s'agit principalement d'études en vue du futurPAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.), afin d'améliorer la connaissance et la conscience du risque,
- le "PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) complet" : il comprend un diagnostic détaillé et le développement d'une stratégie opérationnelle des actions à mener.

Les PAPI sur le territoire seine-et-marnais

La Seine-et-Marne est concernée par 6 PAPI : les PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) de l'Yerres, des Deux Morins, du Bassin de l'Yonne, du Loing, du bassin de l'Essonne, de la Juine et de l'École, et le PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) « Seine et Marne franciliennes ».

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

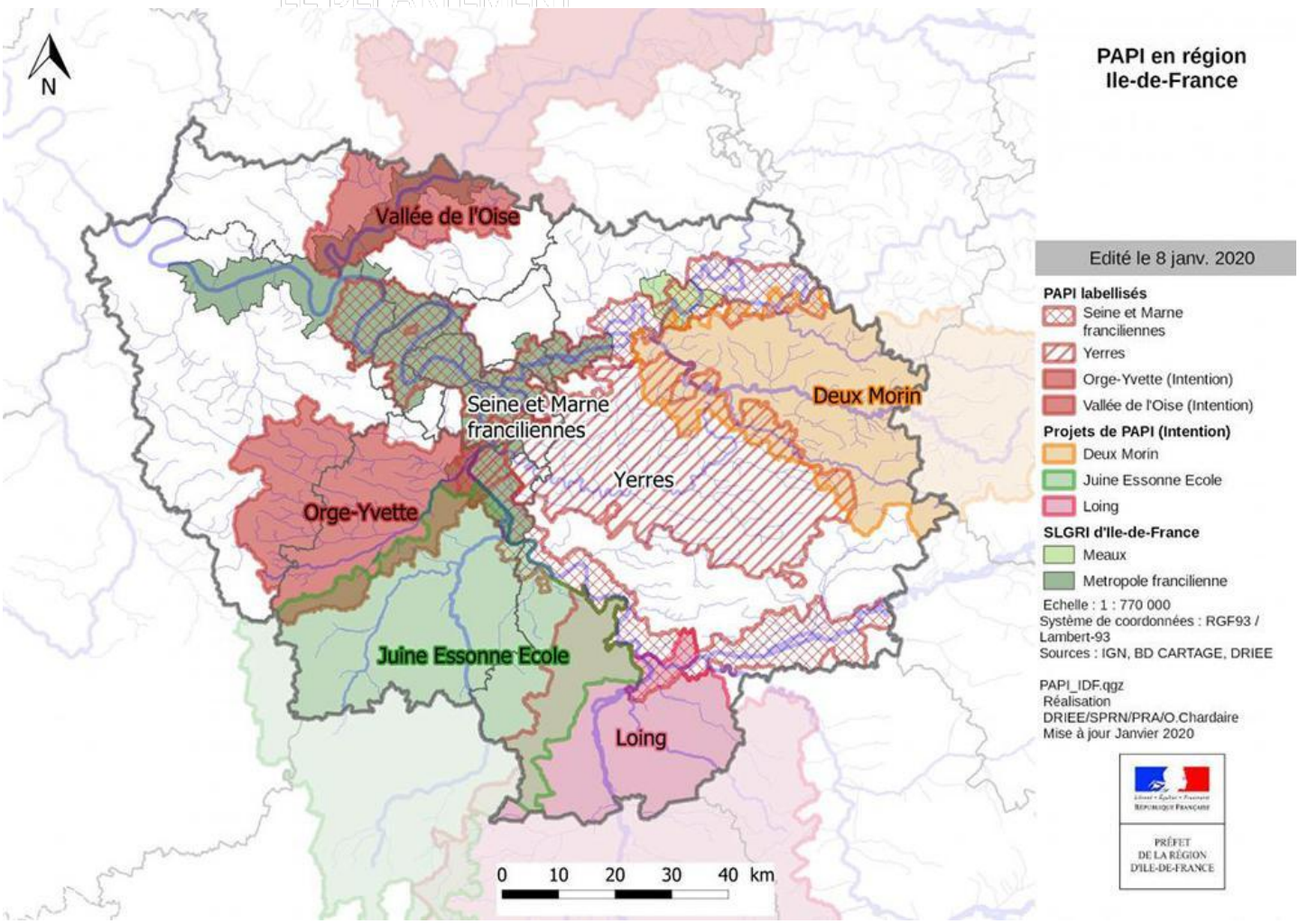

Carte PAPI Ile-de-France du 8 janvier 2020

Labellisé le 27 mars 2018 par l'État,**le PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) complet de l'Yerres**, porté par le SyAGE, concerne l'Yerres et deux de ses affluents (Marsange et Réveillon).

Un PAPI complet sur le bassin versant de la Seine et de la Marne**dénommé « Seine et Marne franciliennes »** est porté par l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin : est un groupement de collectivités territoriales constituées « en vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » (Article L. 213-12 du code de l'environnement).) Seine-Grands-Lacs, il se limite aux grands axes hydrographiques en Ile-de-France (Seine et Marne).

Le PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) d'intention des Deux Morin est en cours d'élaboration : une première réuni

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://eau.seine-et-marne.fr/fr/actualites/etat-davancement-papi-en-seine-et-marne

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

on a eu lieu le 27 novembre 2019 à la Ferté-Gaucher, rassemblant tous les acteurs de la thématique du risque i nondation de ce territoire. Ce comité de pilotage, présidé par le SMAGE des Deux Morin, correspondait à l'amor ce de l'élaboration de ce PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard d e l'aléa et des particularités du territoire considérés.).

Le PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et é quilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des par ticularités du territoire considérés.) d'intention du Bassin de l'Yonne est en cours d'élaboration : une première réunion a eu lieu le 10 décembre 2019 à Migennes (89), rassemblant tous les acteurs de la thématique du risqu e inondation de ce territoire. Cette première conférence territoriale, présidée par Pascal BARBARET (Président d u Syndicat Mixte de l'Yonne Médian), Patrice LATRON (Préfet de l'Yonne) et Frédéric MOLOSSI (Président de l'E PTB (Etablissement Public Territorial de Bassin : est un groupement de collectivités territoriales constituées « e n vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention de s inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la pr éservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » (Article L. 213-12 du code de l'environnement).) SGL (Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs)) c orrespondait à l'amorce de l'élaboration de ce PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : v ise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.).

Sur le bassin du Loing, un PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir un e gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) d'intention est en cours de labellisation auprès des servi ces de l'État. L'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)du bassin du Loing, créé depuis le 1er janvier 2019, est le maître d'ouvrage principal du PAPI (Programme d'Actions et de Préventions de s Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) d'intention et de l'ét ude globale, qui constitue la principale action de ce programme. L'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bas sin : est un groupement de collectivités territoriales constituées « en vue de faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d' un groupement de sous-bassins hydrographiques, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et a u suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux » (Article L. 213-12 du code de l'environnement).) SG L (Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs)est porteur de l'élaboration du **PAPI (Program me d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risqu e inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du terri toire considérés.) d'intention du Loing**. Ce PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risqu e cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) s'applique sur la totalité du territoir e de l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT
URL de la page : https://eau.seine-et-marne.fr/fr/actualites/etat-davancement-papi-en-seine-et-marne

Le PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) d'intention du bassin de l'Essonne, de la Juine et de l'Écoleconcerne les 2 bassins versants affluents de la Seine. Le Département de l'Essonne porte l'élaboration et la mise en œuvre du PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) d'intention, les syndicats gestionnaires des rivières Essonne, Juine et Ecole sont porteurs d'actions sur leurs territoires respectifs. Ce PAPI (Programme d'Actions et de Préventions des Inondations : vise à promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés.) d'intention sera présenté en ce début d'année 2020 pour labellisation auprès des services de l'État. Au préalable, le projet correspondant est soumis à la consultation du public (du mercredi 12 février 2020 au mercredi 4 mars 2020 inclus). Les modalités de consultation et les pièces constitutives du dossier sont disponibles sur le site du Département de l'Essonne (http://www.essonne.fr/en/cadre-de-vie-environnement/prevention-des-risques/les-inondations/#programme_daction_de_prevention_des_inondations_papi).

TÉLÉCHARGER

- Note d'information sur le risque d'inondation - CD77 **PDF - 1.05 Mo** (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/c3966708-9971-4ab0-8099-d7ae60600b4e-risques_inondations.pdf)
- Dossier départemental - Risques majeurs - 2015 **PDF - 23.58 Mo** (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/ddrm-2015.pdf)
- Guide - Evaluation de la vulnérabilité des bâtiments **PDF - 657.39 Ko** (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/gui_20051100_vulnerabilite_inondations.pdf)

- Site de la DRIEE (http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/programme-d-actions-de-prevention-des-inondations-r376.html)
- Vigicrues (https://www.vigicrues.gouv.fr/)
- EPISEINE (https://episeine.fr/)
- Localisation des repères de crue (https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/)

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT

TELECHARGER

Modalités de consultation - PAPI Essonne Juine Ecole **PDF - 1.86 Mo** (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/textemodaliteconsultationpapi.pdf)

AUTRES ACTUS

- APIC et VIGICRUES Flash : Services d'alerte de pluies intenses et de crues

VOIR AUSSI

- Risque d'inondation en Seine-et-Marne
- Réglementation sur les inondations
- Surveillance de la qualité et des débits des cours d'eau
- Zones humides - Des milieux vivants de grand intérêt
- Les acteurs de l'eau

seine-et-marne.fr
LE DÉPARTEMENT